Province de Québec Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 4 juillet 2022 à 20h00 tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand Monsieur Patrick Beaulieu Monsieur Frédéric Beaulieu Monsieur Roberto Pelletier Monsieur Richard Bossé Monsieur Normand Lizotte

Assiste également à la séance du conseil, Madame Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière adjointe.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procèsverbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux :
 - 4-A Réunion ordinaire du 6 juin 2022
 - 4-B Réunion spéciale du 20 juin 2022
- 5- Suivi des dossiers
- 6- Approbation des comptes et déboursés
- 7- Correspondance
- 8- Affaires financières :
 - 8-A Demande d'appui financier de l'Association du cancer de l'Est du Québec

- 8-B Vente d'un terrain dans le nouveau développement de la rue Pelletier
- 9- Greffe et organisation:
 - 9-A Adoption du budget révisé 2022 de l'OMH du Témiscouata
- 10- Ressources humaines
- 11- Ressources matérielles
- 12- Sécurité publique
- 13- Travaux publics
- 14- Urbanisme:
 - 14-A Demande du propriétaire situé au 20, chemin du Boisé
 - 14-B Demande présenté par l'inspectrice régionale concernant un chien errant
 - 14-C Demande présenté par l'inspectrice régionale concernant l'autorisation de délivrer une lettre de tolérance
 - 14-D Demande présenté par l'inspectrice régionale concernant une demande de modification au règlement de zonage
 - 14-E Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme au sujet d'une dérogation mineure
- 15- Loisirs, cultures et vie communautaires :
 - 15-A Soumission pour changer deux panneaux électriques au camping du Lac Dôle
- 16- Affaires nouvelles
- 17- Affaires diverses
- 18- Période de questions
- 19- Levée de l'assemblée

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

4- Adoption des procès-verbaux

4-A Réunion ordinaire du 6 juin 2022

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Normand Lizotte appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté et que Madame la Mairesse et la directrice générale / greffière trésorière adjointe soient par la présente résolution autorisés à les signer.

4-B Réunion spéciale du 20 juin 2022

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections:

Il est proposé par Johanny Moreau-Brian appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le procèsverbal de la réunion spéciale du 20 juin 2022 soit adopté et que Madame la Mairesse et la directrice générale / greffière trésorière adjointe soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers

- Johanny Moreau-Brian réservé sonorisation pour 150 ieme
- Normand Lizotte parler de la réunion RIDT le 7 juillet à 19h00
- Mélissa Lord réunion MRC sujets zonage et autres changements,
 5 à 7 pour le départ de Jacky Ouellet.

6- Approbation des comptes et déboursés

07-22-9467

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 juin 2022 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **94 613.72\$** et de salaire net de **38 697.31 \$.**

7- Correspondance

La correspondance du mois de juin 2022 a été fournie aux membres du conseil.

8- Affaires financières

8-A Demande d'appui financier de l'Association du cancer de l'Est du Québec

07-22-9468

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> l'Association du cancer de l'Est-du-Québec/Hôtellerie Omer-Brazeau a présenté une demande d'appui financier pour les services essentiels offerts à la population de notre région ;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> nous connaissons bien l'importance de la mission de l'Association du cancer de l'Est- du-Québec et que le cancer est la première cause de décès au Québec ;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> l'Association du cancer de l'Est-du-Québec nous invite à contribuer financièrement par un engagement de 0.50\$ par citoyen de notre municipalité;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le montant total que nous devrions débourser est environ 630.00\$ mais que celui-ci peut être répartie sur 5 ans, sur 3 ans ou 1 seul versement unique ;

Il est proposé par Johanny Moreau-Briand appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter (ou non) cette demande et d'accepter (ou non) de payer la somme de 630.00\$ en 5 versement(s) l'Association du cancer de l'Est-du-Québec.

8-B Vente d'un terrain dans le nouveau développement de la rue Pelletier

07-22-9469

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> nous avons reçu une demande d'un citoyen pour acheter un terrain dans le nouveau développement de la rue Pelletier;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> la résolution numéro 08-20-9134 adoptée le 24 août 2020 autorisait la vente de tous les terrains du nouveau développement de la rue Pelletier et que cette dernière mentionne toutes les conditions que les futurs acheteurs doivent respecter;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> monsieur Even Michaud est intéressé à acheter le terrain portant le numéro **6 387 210**, que celui-ci à une superficie de **19,335** pieds carrés et que le prix de vente des terrains du nouveau développement de la rue Pelletier est de 1 dollar du pied carré;

Il est proposé par Richard Bossé appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de vendre à monsieur Even Michaud le terrain portant de numéro de cadastre 6 387 210 et situé dans le nouveau développement de la rue Pelletier au montant de 19,335 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser madame Mélissa Lord, mairesse et madame Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière adjointe à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

9- Greffe et organisation :

9-A Adoption du budget révisé 2022 de l'OMH du Témiscouata

07-22-9470

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> nous avons reçu de la Société d'habitation du Québec un budget révisé 2022 de l'Office d'habitation du Témiscouata et que celui-ci doit être accepté par l'Office d'habitation du Témiscouata **ET** toutes les municipalités qui compose l'Office d'habitation fusionnées ;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget révisé 2022 de l'Office d'habitation du Témiscouata tel que déposé et qu'une copie de cette résolution soit envoyé l'Office d'habitation du Témiscouata.

10- Ressources humaines

-

11- Ressources matérielles

-

12- Sécurité publique

-

13- Travaux publics

-

- 14- Urbanisme:
 - 14-A Demande du propriétaire situé au 20, chemin du Boisé

07-22-9471

<u>CONSIDERANT</u> la réception d'une demande présentée par l'inspectrice régionale de la MRC de Témiscouata, madame Lise Beaulieu, concernant l'affichage du nom d'un nouveau chemin qui a été accepté par la Commission de toponymie du Québec;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> monsieur Hugo Sénéchal, propriétaire du 20 **chemin du Boisé** aimerait bien que le nouveau chemin **privé** soit affiché par un nom de rue comme toutes les autres rues et chemins de notre municipalité;

<u>CONSIDÉRANT QU'</u>il est convenu que ce chemin est **privé** et qu'il demeurera **privé** même s'il y a un nom de rue d'affiché en bordure de la rue Commerciale et une pancarte « STOP » à la sortie du chemin privé;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter cette demande, d'autoriser le conseil municipal à commander de nom de rue en conséquence et la pancarte « STOP » et de faire installer le tout par nos employés municipaux lorsque ceux-ci seront arrivés.

14-B Demande présenté par l'inspectrice régionale concernant un chien errant

07-22-9472

<u>CONSIDERANT</u> la réception d'une demande présentée par l'inspectrice régionale de la MRC de Témiscouata, madame Lise Beaulieu, concernant un chien errant et non enregistré qui se promène dans le village et fait ses petits besoins chez les voisins;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le propriétaire de ce chien à déjà reçu 3 avis d'infraction et nuisance concernant l'enregistrement de son chien et 3 avis d'infraction pour chien errant entre le 8 septembre 2021 et le 1^{er} juin 2022;

<u>CONSIDÉRANT QU'il</u> faut prendre en considération que le propriétaire du chien a fait une demande de permis pour installer une clôture qui entoure sa cour arrière mais que malgré tout, le petit chien réussi à passer en dessous de la clôture ou bien la porte de la clôture qui ne reste pas toujours fermer en tout temps;

<u>CONSIDÉRANT QU'</u>il est devenu le temps d'agir et de déposer un billet d'infraction à la Cour municipale et une amende à payer pour forcer le monsieur à agir en conformité de nos règlements municipaux;

Il est proposé par Normand Lizotte appuyé par Johanny Moreau_Briand et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter cette demande, d'autoriser l'inspectrice régionale à présenter le billet d'infraction à la Cour municipal et d'autoriser le conseil municipal à payer les frais de la Cour municipale s'il y a lieu.

14-C Demande présenté par l'inspectrice régionale concernant l'autorisation de délivrer une lettre de tolérance

07-22-9473

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> les membres du conseil ont besoin plus d'informations concernant cette demande, cette dernière a été reportée à une prochaine réunion.

14-D Demande présenté par l'inspectrice régionale concernant une demande de modification au règlement de zonage

07-22-9474

<u>CONSIDERANT</u> la réception d'une demande présentée par l'inspectrice régionale de la MRC de Témiscouata, madame Lise Beaulieu, concernant une modification au règlement de zonage;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le lot **3 224 845** situé au 185, rue Raymond à Saint-Louis-du-Ha! Ha! est situé en zone agricole (zonage : EAA);

CONSIDÉRANT QUE ce lot à fait l'objet d'une demande d'exclusion de la zone agricole et qu'il a été décidé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le 3 septembre 2021, d'exclure de la zone agricole une superficie de 8 753,7 mètres carrés correspondant au lot 3 224 845 du cadastre du Québec;

<u>CONSIDÉRANT QU'</u>il y a lieu de modifier notre règlement de zonage pour remplacer la zone EAA par un zonage MIXTE ;

Il est proposé par Johanny Moreau-Briand appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter cette demande et de demander à la MRC de Témiscouata d'entreprendre la procédure de modifier notre règlement de zonage pour le rendre conforme à la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

14-E Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme au sujet d'une dérogation mineure

07-22-9475

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> les membres du conseil ont besoin plus d'informations concernant cette demande, cette dernière a été reportée à une prochaine réunion.

15- Loisirs, cultures et vie communautaires :

15-A Soumission pour changer deux panneaux électriques au camping du Lac Dôle

<u>07-22-9476</u>

<u>CONSIDÉRANT QU'il</u> est devenu nécessaire de changer un panneau électrique à fusible situé au camping du Lac Dôle par un panneau à disjoncteurs automatiques et remplacer le compteur par un nouveau pour le rendre conforme;

<u>CONSIDÉRANT</u> QU'il y a lieu aussi de changer le panneau fédéral de 400 ampères situé au camping du Lac Dôle qui est désuet et que les disjoncteurs sont très dispendieux et de moins en moins

disponibles par un panneau de 400 ampères de marque Schneider avec barre en cuivre;

<u>CONSIDÉRANT</u> la réception d'une soumission présentée par A/C Électrique de Saint-Louis-du-Ha! Ha! comme suit :

Le premier panneau : 1250.00\$ installation incluse;

Le deuxième panneau : 2800.00\$ installation incluse;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter (ou de refuser) la soumission présentée par A/C Électrique de Saint-Louis-du-Ha! Ha! au prix indiqué dans sa soumission plus taxes.

16- Affaires nouvelles

16-A ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 06-22-9449

07-22-9477

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> la résolution numéro **06-22-9442** a été composée avec des termes qui ne sont <u>pas conforme</u> à la CNESST et qu'elle n'est pas applicable;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le conseil municipal <u>DOIT</u> appliquer les normes de la CNESST;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler la résolution numéro **06-22-9449**;

Il est proposé par Johanny Moreau-Brian appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution numéro **06-22-9449** et la remplacer par une autre résolution qui sera conforme aux normes de la CNESST.

16-B POLITIQUE DE LA CNESST CONCERNANT LES INDEMNITÉS POUR UN JOUR FÉRIÉ

07-22-9478

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> la politique de la CNESST concernant les jours fériés est la suivante :

L'indemnité versée pour chaque jour férié est égale à 1/20 <u>du</u> <u>salaire gagné</u> par la travailleuse ou le travailleur au cours des 4 semaines <u>complètes</u> de paye <u>précédant</u> la semaine du congé.
 L'indemnité <u>exclut</u> les <u>heures supplémentaires</u>.

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le calcul est fait en fonction du <u>salaire brute</u> **gagné** et non pas en fonction des heures travaillées;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le conseil municipal <u>DOIT</u> appliquer les normes de la CNESST;

Il est proposé par Johanny Moreau-Brian appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la Municipalité de Saint- Louis-du-Ha! Ha! à appliquer la politique de la CNESST concernant les indemnités pour chaque jour férié telle que spécifiée par la CNESST et de verser, pour chaque jour férié, 1/20 <u>du salaire gagné</u> au cours des 4 semaines <u>complètes</u> de paye <u>précédant</u> la semaine du congé.

De plus, le calcul pour les jours fériés est effectif à partir de la Saint-Jean-Baptiste 2022 et pour tous les autres jours fériés à venir. Il ne pourra pas y avoir de rétroactivité car ce qui a été payé est payé et que nous ne pouvons pas revenir en arrière.

17- Affaires diverses

17-A Autorisation de signatures à la Caisse Desjardins du Transcontinentale-Portage

07-22-9479

Considérant le départ de la directrice générale de notre municipalité;

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'adopter une nouvelle résolution à chaque fois qu'il y a des changements pour signer les chèques et tous les autres documents à la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage;

Il est proposé par Normand Lizotte, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Mélissa Lord, mairesse et madame Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière-trésorière adjointe soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, aux comptes de la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage, à signer les chèques, y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettre de change, chèques, ordres pour paiement d'argent; à renoncer à la présentation, à la demande de paiement, au protêt et à l'avis de protêt de ces effets; à fixer et déterminer tout montant dû à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ou par elle; à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et généralement à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

De plus, que les mêmes officiers ou chacun d'eux séparément, soient autorisés à recevoir de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! les ordres de paiement et chèques payés ou autres effets portés au débit du dit compte et certifier et accepter tous relevés de compte s'y rapportant.

17-B Autorisation d'un déboursé à la MRC de Témiscouata pour faire suite à la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes

07-22-9480

<u>CONSIDÉRANT</u> la procédure qui a été prise par la MRC de Témiscouata concernant la vente pour défaut de paiement de taxes et à laquelle notre Municipalité a participé;

<u>CONSIDÉRANT</u> que deux dossiers avaient été présentés à la MRC de Témiscouata dans le cadre de cette procédure;

<u>CONSIDÉRANT</u> la réception d'une facture à cet effet au montant de 406.70\$:

Il est proposé par Richard Bossé appuyé par Johanny Moreau-Brian et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter cette facture et de payer le montant de 406.70\$ à la MRC de Témiscouata.

17-C Engagement d'une personne à temps partiel pour le bureau municipal

07-22-9481

<u>CONSIDÉRANT</u> le départ de madame Lucie April à titre de directrice générale/greffière-trésorière par intérim le 14 juin dernier;

<u>CONSIDÉTANT QU</u>'il y a lieu d'engager une personne à temps partiel pour aider la directrice générale/greffière-trésorière adjointe dans son travail au niveau administratif et pour la préparation des procès-verbaux, des règlements, des résolutions, etc.

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> monsieur Gratien Ouellet est disposé à travailler à temps partiel pour le bureau municipal et pour une période plus ou moins longue c'est-à-dire jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur général;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> monsieur Ouellet devra aussi donner, et pour une courte période, une certaine formation au nouveau directeur général;

Il est proposé par Richard Bossé appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à engager monsieur Gratien Ouellet à temps partiel pour aider la directrice générale/greffière-trésorière adjointe dans son travail au niveau administratif et pour la préparation des procès-verbaux, des règlements, des résolutions, etc.

Les conditions salariales seront inscrites en annexe du livre des Minutes telles que déterminées par le conseil municipal.

18- Période de questions

Quelques questions ont été adressées aux membres du conseil. Toutes les questions ont été répondu à la satisfaction des intervenants.

19- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20H48.	
Mélissa Lord	Mairesse
Marie-Josée Corbin	

Directrice générale / greffière trésorière adjointe